



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Conseil Communautaire du jeudi 27 octobre 2022

50 votants

Ordre du jour :

1. Affaires générales - *Rapporteur : P. SEGUIN*

1.1 Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022

Approuvé à l'unanimité.

Sur demande de Monsieur le Président, une séance à huis clos est proposée aux conseillers communautaires présents.

**POUR : 2 voix (A MAILLOT, MC BOURGEOT) – ABSTENTIONS : 2 voix (N PINOT, N BROIN) –
CONTRE : 36 voix**

La majorité absolue n'étant pas obtenue, la séance reste publique.

Sur demande de Monsieur le Président, le vote à bulletin secret est proposé aux 40 conseillers communautaires présents.

**POUR : 10 voix (JF MICHEL, T JEAN, N BROIN, M BILLOIR, V GRASSER, H POINTEREAU, B
ROSIER, A LAMY, P SEGUIN, R VEJUX) – ABSTENTIONS : 7 voix (T DELLERY, H FEVRE, Y
MARTIN, G MEUZARD, JL LECOURE, JD LALEVEE, M MERCIER) – CONTRE : 23 voix**

La majorité nécessaire n'étant pas obtenue, les votes seront à mains levées.

2. Direction générale – *Rapporteur : P. SEGUIN*

2.1 Evolution des compétences et Déclarations d'Intérêt Communautaire (DIC)

- Gares

**POUR LE RETRAIT : 47 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 3 voix (N PINOT, C TRAMOY, P
ALGRAIN)**

La DIC sera retirée.

- Zones d'Activités Economiques

Compétence obligatoire. Pas de vote.

- Aide à l'immobilier d'entreprise

Compétence obligatoire. Pas de vote.

- Aides individuelles aux entreprises

Compétence obligatoire. Pas de vote.

- Diagnostic économique

Compétence obligatoire. Pas de vote.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

- Evènements de promotion de l'activité économique

POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 50 voix
La DIC ne sera pas retirée.

- Entretien de chemins de randonnée

POUR LE RETRAIT : 30 voix (B REYMOND, N PINOT, P ALGRAIN, E COURTOIS, JP MONTUELLE, J ANDRZEJEWSKI, B VASSEUR, JY JACQUETTON, S LAMY, R DALAS, M ROIGNOT, C EDOUARD, P CHATILLON, V PAUPERT, L LAMY, T DELLERY, A LAMY, C VIALET, G GARROT, JM DEBAS, M MERCIER, G MEUZARD, L STREIBIG, H FEVRE, B LEVOYET, M GROSSETETE, JL LECOUR, JP PERROT, A MAILLOT, G VERDREAU) – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 20 voix
La DIC sera retirée.

- Site touristique de Mediolanum

POUR LE RETRAIT : 10 voix – ABSTENTION : 5 voix (P CHATILLON, L LAMY, G MEUZARD, L STREIBIG, M MERCIER) – CONTRE : 35 voix (JP PERROT, H POINTEREAU, M ROIGNOT, C EDOUARD, A LEMAIRE, P CHAUVENET, A MAILLOT, G VERDREAU, JY JACQUETTON, P ROBINAT, MC BOURGEOT, B VASSEUR, JP MONTUELLE, J ANDRZEJEWSKI, JD LALEVEE, N PINOT, P ALGRAIN, C TRAMOY, JF MICHEL, T JEAN, N BROIN, M BILLOIR, V GRASSER, J ASSEZ, JP BOULERE, V PAUPERT, R VEJUX, B ROSIER, A LAMY, C VIALET, T DELLERY, G GARROT, JM DEBAS, M GROSSETETE, H FEVRE)
La DIC ne sera pas retirée.

- Site touristique du parking du Château de Mâlain

POUR LE RETRAIT : 50 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.

- Site touristique de l'écluse de la Charme à St-Victor-sur-Ouche

POUR LE RETRAIT : 29 voix (JP PERROT, M ROIGNOT, C EDOUARD, P CHAUVENET, A MAILLOT, G VERDREAU, JY JACQUETTON, P ROBINAT, B REYMOND, E COURTOIS, JP MONTUELLE, MC BOURGEOT, J ANDRZEJEWSKI, B VASSEUR, JP BOULERE, R DALAS, S LAMY, G MEUZARD, L STREIBIG, M MERCIER, B LEVOYET, H FEVRE, T DELLERY, L LAMY, Y MARTIN, C VIALET, G GARROT, P SEGUIN, A LAMY) – ABSTENTION : 3 voix (JL LECOUR, Y GOBERT, P CHATILLON) – CONTRE : 18 voix
La DIC sera retirée.

- Office de tourisme

Compétence obligatoire. Pas de vote.

- Site du réservoir de Grosbois-en-Montagne

POUR LE RETRAIT : 22 voix (G VERDREAU, A LEMAIRE, N BENETON, P CHAUVENET, JY JACQUETTON, P ROBINAT, Y GOBERT, E COURTOIS, J ANDRZEJEWSKI, B VASSEUR, S LAMY, R DALAS, G GARROT, M GROSSETETE, N PINOT, P ALGRAIN, JD LALEVEE, V PAUPERT, P CHATILLON, P SEGUIN, B REYMOND, A MAILLOT) – ABSTENTION : 6 voix (JP MONTUELLE, MC BOURGEOT, C TRAMOY, C EDOUARD, JP PERROT, Y MARTIN) – CONTRE : 22 voix
Il y égalité des voix. Le vote de Monsieur le Président étant prépondérant, la DIC sera retirée.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

- Aires de pique-nique

**POUR LE RETRAIT : 50 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.**

- Aire de service de camping-car à Velars-sur-Ouche

**POUR LE RETRAIT : 50 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.**

Le nombre de votants passe à 49 suite à l'absence de R VEJUX.

- Voirie communautaire

**POUR LE RETRAIT : 49 voix – ABSTENTION : 1 voix (M MERCIER) – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée. La compétence n'ayant plus de DIC, elle sera retirée des statuts de la
CCOM.**

Le nombre de votants revient à 50.

- Stade de Mâlain

**POUR LE RETRAIT : 38 voix – ABSTENTION : 9 voix (T JEAN, V GRASSER, JF MICHEL, M
BILLOIR, H POINTEREAU, N BROIN, J ASSEZ, JP PERROT, JD LALEEVEE, A MAILLOT, G
VERDREAU) – CONTRE : 3 voix (A LEMAIRE, N BENETON, P CHAUVENET)
La DIC sera retirée.**

- Stade d'Ancey

**POUR LE RETRAIT : 49 voix – ABSTENTION : 1 voix (P CHAUVENET) – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.**

- Stade de Gisse-sur-Ouche

**POUR LE RETRAIT : 50 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.**

- Lavoir de Ste-Marie-sur-Ouche

**POUR LE RETRAIT : 50 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.**

- Relais Petite Enfance

**POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 2 voix (JL LECOUR, E COURTOIS) – CONTRE : 48
voix
La DIC ne sera pas retirée.**

- Multi accueil

**POUR LE RETRAIT : 38 voix – ABSTENTION : 4 voix (P ALGRAIN, JP MONTUELLE, V PAUPERT,
G VERDREAU) – CONTRE : 8 voix (A LEMAIRE, N BENETON, M ROIGNOT, C EDOUARD, P
SEGUIN, N PINOT, C TRAMOY, P ROBINAT)
La DIC sera retirée et sera transférée à la commune de Velars-sur-Ouche.**

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

- Accueils périscolaires matin et soir

POUR LE RETRAIT : 3 voix (JL LECOUR, C VIALET, B VASSEUR) – ABSTENTION : 1 voix (M MERCIER) – CONTRE : 46 voix
La DIC ne sera pas retirée.

Le nombre de votants passe à 49 suite au départ de R VEJUX.

Il est proposé un second vote afin de définir le maintien de la gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial liée à ce service.

POUR : 7 voix (N PINOT, P ROBINAT, M ROIGNOT, C EDOUARD, H POINTEREAU, JP MONTUELLE, P CHATILLON) – ABSTENTION : 10 voix (T JEAN, JF MICHEL, M BILLOIR, N BROIN, V GRASSER, J ASSEZ, JP BOULERE, JD LAVEVEE, A LEMAIRE, N BENETON) – CONTRE : 32 voix.

La gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs et le Projet Educatif Territorial ne sont pas maintenus.

- Accueils périscolaires midi

POUR LE RETRAIT : 2 voix (JL LECOUR, B VASSEUR) – ABSTENTION : 2 voix (E COURTOIS, M MERCIER) – CONTRE : 45 voix

La DIC ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

Il est proposé un second vote afin de définir le maintien de la gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial liée à ce service.

POUR : 6 voix (P ROBINAT, JP MONTUELLE, N PINOT, M ROIGNOT, C EDOUARD, H POINTEREAU) – ABSTENTION : 12 voix (M MERCIER, T JEAN, V GRASSER, JF MICHEL, M BILLOIR, N BROIN, J ASSEZ, H FEVRE, JP BOULERE, A LEMAIRE, N BENETON, A MAILLOT) – CONTRE : 31 voix.

La gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs et le Projet Educatif Territorial ne sont pas maintenus.

- Accueils périscolaires mercredi

POUR LE RETRAIT : 2 voix (JL LECOUR, B REYMOND) – ABSTENTION : 1 voix (M MERCIER) – CONTRE : 46 voix

La DIC ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

Il est proposé un second vote afin de définir le maintien de la gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial liée à ce service.

POUR : 48 voix – ABSTENTION : 1 voix (R DALAS) – CONTRE : 0 voix.

La gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial est maintenue.

- Accueils extrascolaires – vacances

POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 49 voix
La DIC ne sera pas retirée.

Il est proposé un second vote afin de définir le maintien du Projet Educatif Territorial lié à cette compétence.

POUR : 48 voix – ABSTENTION : 1 voix (R DALAS) – CONTRE : 0 voix.

La gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial est maintenue.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

- Accueil ados

POUR LE RETRAIT : 10 voix (JL LECOUR, M MERCIER, H FEVRE, L LAMY, T DELLERY, A LAMY, E COURTOIS, S LAMY, R DALAS, P CHATILLON) – ABSTENTION : 3 voix (C VIALET, B LEVOYET, Y MARTIN) – CONTRE : 36 voix
La DIC ne sera pas retirée.

Il est proposé un second vote afin de définir le maintien du Projet Educatif Territorial lié à cette compétence.

POUR : 49 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix.
La gestion en accueil collectif de loisirs de mineurs avec un Projet Educatif Territorial est maintenue.

- Portage repas

POUR LE RETRAIT : 29 voix (T JEAN, V GRASSER, JF MICHEL, M BILLOIR, N BROIN, J ASSEZ, JP BOULERE, R DALAS, S LAMY, B VASSEUR, J ANDRZEJEWSKI, Y GOBERT, E COURTOIS, C TRAMOY, MC BOURGEOT, B REYMOND, P CHAUVENET, M MERCIER, B LEVOYET, G MEUZARD, L STREIBIG, H FEVRE, L LAMY, T DELLERY, A LAMY, C VIALET, B ROSIER, H POINTEREAU, JP PERROT) – ABSTENTION : 10 voix (P CHATILLON, V PAUPERT, G GARROT, Y MARTIN, JP MONTUELLE, JD LALEVEE, A MAILLOT, G VERDREAU, P SEGUIN, P. ROBINAT) – CONTRE : 10 voix
La DIC sera retirée.

- Transport à la demande

POUR LE RETRAIT : 49 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La DIC sera retirée.

- France Services

POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 1 voix (B REYMOND) – CONTRE : 48 voix
La compétence ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

- Agence postales intercommunales

POUR LE RETRAIT : 4 voix (N PINOT, P ALGRAIN, A LAMY, T DELLERY) – ABSTENTION : 4 voix (E COURTOIS, C TRAMOY, M MERCIER, JP PERROT) – CONTRE : 41 voix
La compétence ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

- Programmation culturelle

POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 49 voix
La compétence ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

- Animation du réseau des bibliothèques

POUR LE RETRAIT : 9 voix (L LAMY, T DELLERY, A LAMY, Y MARTIN, H FEVRE, B LEVOYET, JL LECOUR, E COURTOIS, JP PERROT) – ABSTENTION : 10 voix (N PINOT, P ALGRAIN, MC BOURGEOT, Y GOBERT, B VASSEUR, S LAMY, R DALAS, G MEUZARD, L STREIBIG, G VERDREAU) – CONTRE : 30 voix
La compétence ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

- Subventions culturelles et sportives

POUR LE RETRAIT : 0 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 49 voix
La compétence ne sera pas retirée des statuts de la CCOM.

- Recensement

POUR LE RETRAIT : 36 voix – ABSTENTION : 3 voix (MC BOURGEOT, C TRAMOY, H POINTEREAU) – CONTRE : 10 voix (M BILLOIR, T JEAN, N BROIN, V GRASSER, J ASSEZ, M MERCIER, H FEVRE, M ROIGNOT, C EDOUARD, B LEVOYET)
La compétence sera retirée des statuts de la CCOM.

- Entretien équipements de diffusion de la télévision

POUR LE RETRAIT : 49 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La compétence sera retirée des statuts de la CCOM.

- Entretien équipements de relais internet

POUR LE RETRAIT : 49 voix – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 0 voix
La compétence sera retirée des statuts de la CCOM.

- Fonds de concours

POUR UN MONTANT DE 0€ en 2023 : 24 voix (JP PERROT, M ROIGNOT, C EDOUARD, P CHAUVENET, A LEMAIRE, N BENETON, A MAILLOT, JY JACQUETTON, B REYMOND, MC BOURGEOT, E COURTOIS, J ANDRZEJEWSKI, JP MONTUELLE, B VASSEUR, S LAMY, R DALAS, B LEVOYET, T DELLERY, A LAMY, C VIALET, Y MARTIN, P SEGUIN, P ROBINAT, V PAUPERT) – ABSTENTION : 3 voix (B ROSIER, C TRAMOY, JD LALEVEE) – CONTRE : 22 voix
Le budget 2023 ne prévoira pas de crédits destinés au fonds de concours pour l'année 2023.

- Autorisation du droit des sols

POUR L'ARRET : 10 voix – ABSTENTION : 8 voix (JP MONTUELLE, JD LALEVEE, Y GOBERT, MC BOURGEOT, B LEVOYET, G MEUZARD, L STREIBIG, L LAMY) – CONTRE : 31 voix (JP PERROT, H POINTEREAU, P SEGUIN, P CHAUVENET, A LEMAIRE, N BENETON, A MAILLOT, G VERDREAU, JY JACQUETTON, B REYMOND, B VASSEUR, J ANDRZEJEWSKI, E COURTOIS, C TRAMOY, N PINOT, P ALGRAIN, JF MICHEL, T JEAN, N BROIN, M BILLOIR, V GRASSER, J ASSEZ, JP BOULERE, P CHATILLON, V PAUPERT, C VIALET, Y MARTIN, M MERCIER, JM DEBAS, B ROSIER, P ROBINAT)
Le service est maintenu avec une réévaluation des tarifs à compter de 2023.

- Prêt de matériels aux communes et associations

POUR UN SERVICE GRATUIT : 1 voix (B VASSEUR) – ABSTENTION : 0 voix – CONTRE : 48 voix
Le service est maintenu avec une tarification à mettre en place pour 2023.

2.2 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT se réunira le 1^{er} décembre 2022 à 19h dans un lieu à définir.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr